

## HISTOIRE – Les Européens et le monde (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)

**Place dans le programme de Seconde Bac pro :**

**Sujet d'étude 4. Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'homme**

**Mots-clés :** idées des Lumières face à l'absolutisme, liberté de conscience, égalité des droits, rayonnement en Europe, proclamation des droits de l'Homme par la Révolution française, principes universels.

### **Une situation. La vision de l'Autre chez Diderot et Rousseau**

**Contexte.** Qu'est-ce que la vision de l'autre chez Rousseau et Diderot ? C'est l'évocation de l'homme dans l'état de nature dans *Le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* par Rousseau et la mise en scène du sage tahitien imaginaire par Diderot dans *Supplément au Voyage de Bougainville*.

Pour Rousseau, l'homme dans l'état de nature est proche des sauvages jusqu'à ce qu'apparaisse la propriété privée, fondatrice de la société et de l'inégalité, et rendue nécessaire par le développement de l'agriculture et la découverte de la métallurgie. Ce progrès est présenté comme irréversible, car Rousseau n'a jamais dit que l'homme puisse un jour revenir à l'état de nature. Ce discours dénonciateur est suivi du geste fondateur de *L'Émile* et du *Contrat social*. Dans ces derniers ouvrages, Rousseau propose la construction d'une autre société fondée sur les projets éducatif et politique.

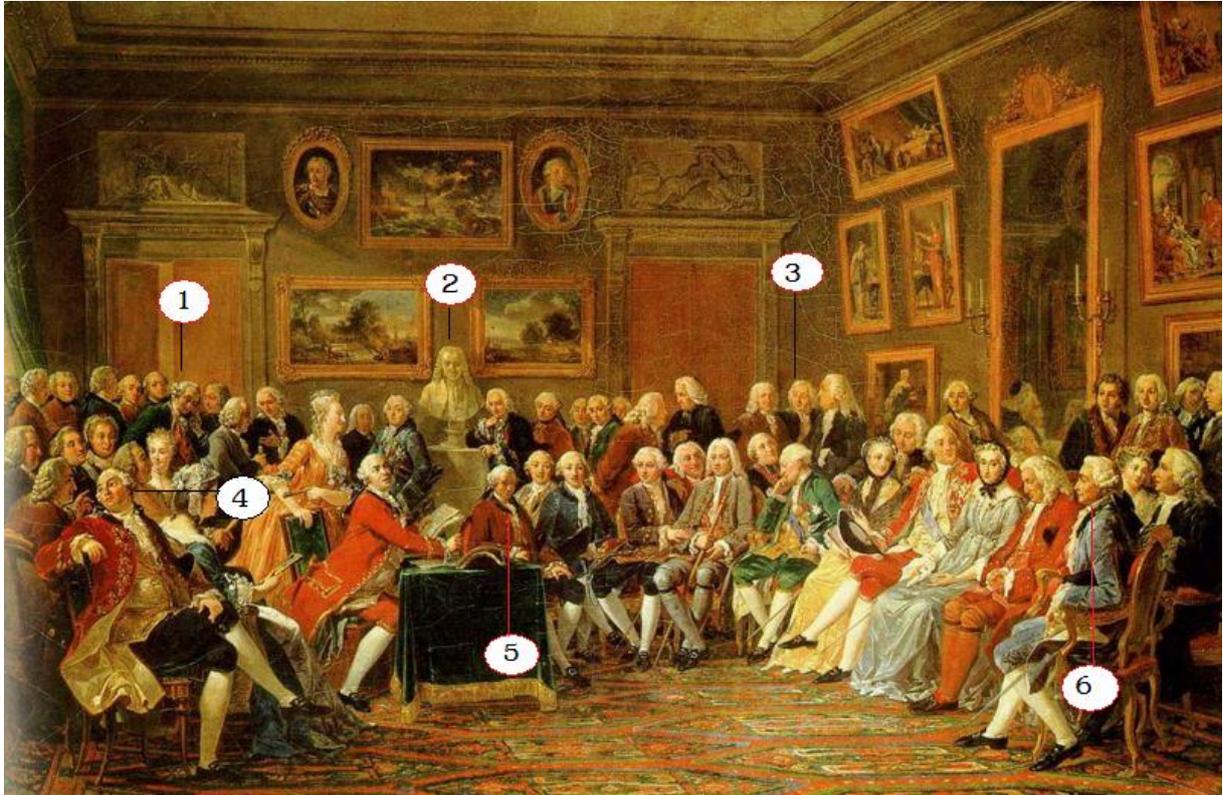
Dans *Le Supplément*, le dialogue entre A. et B. renvoie au dialogue entre deux civilisations, entre Diderot et Bougainville, entre Diderot et lui-même. Diderot y développe les attaques contre la morale religieuse et la répression du désir sexuel, contre l'instauration de la propriété privée et contre le colonialisme européen.

Ainsi, en se penchant sur l'Autre, le sauvage, le primitif, les deux philosophes interrogent la société du XVIII<sup>ème</sup> siècle et propagent les valeurs humanitaires telles que l'égalité, la liberté et la tolérance.

La plupart des philosophes des Lumières sont morts avant le début des événements de 1789 mais la Révolution va s'inspirer de leurs idées et valeurs, elle supprime la société hiérarchisée de l'Ancien régime et l'absolutisme royal pour poser, avec *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, les fondements du monde contemporain : égalité des citoyens et démocratie.

**Lancement. Présentation de quelques philosophes et savants du siècle des Lumières.** Connaissez-vous Denis Diderot et Jean-Jacques Rousseau ? Qu'est-ce que le siècle des Lumières ?

Document 1. *Une soirée chez Madame Geoffrin de Lemonnier, 1812*



[Leslumieres.unblog.fr/2008/01/23/les-lumieres/](http://Leslumieres.unblog.fr/2008/01/23/les-lumieres/)

**Quelques éléments de réponses pour l'analyse du document 1.**

Les philosophes du siècle de Lumières ainsi que les savants se réunissaient dans les salons pour discuter et défendre leurs idées. Le tableau d'Anicet Charles Gabriel Lemonnier représente une lecture de la tragédie de Voltaire *L'Orphelin de la Chine* dans le salon de Mme Geoffrin (à droite), en l'absence de son auteur représenté néanmoins par son buste (2). Mme de Geoffrin avait subventionné l'*Encyclopédie*, un immense ouvrage en 28 volumes, publié entre 1751 et 1772 sous la direction de Diderot (3) et d'Alembert (5). Le salon de Madame Geoffrin avait une renommée européenne. Figurent également sur le tableau les philosophes Jean-Jacques Rousseau (1), Montesquieu (6) et le naturaliste Buffon (4), l'un des premiers à écrire des ouvrages de biologie et de géologie ne se fondant pas sur les enseignements de la Bible.

Document 2. Les grandes idées des Lumières

**Jean-Jacques Rousseau, 1712-1778.** « Si l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objets principaux, la liberté et l'égalité. »

*Du contrat social, 1762.*

**Voltaire, 1694-1778.** « Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent se tolérer les uns des autres. Je vais plus loin, je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères. Quoi ! mon frère le Turc ? mon frère le Chinois ? le Juif ? le siamois ? Oui, sans doute [...] »

*Traité sur la tolérance*, 1763.

**Denis Diderot, 1713-1784.** « Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison. »

Article « Autorité politique » de l'*Encyclopédie*, 1751.

**Montesquieu, 1689-1755.** « Tout serait perdu si les mêmes hommes [...] exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter des résolutions publiques, et celui de juger les crimes et les différends des particuliers. »

*De l'esprit des lois*, 1748.

### Quelles idées défendent ces philosophes ? Sont-elles facilement applicables en France avant la Révolution ?

Les philosophes des Lumières défendent les principes de liberté et d'égalité des hommes, la tolérance et la séparation des pouvoirs. Ces idées ne sont pas applicables en France avant la Révolution face à la monarchie absolue et les privilèges de la noblesse et du clergé.

**Problématique.** Comment Jean-Jacques Rousseau et Denis Diderot voient-ils l'Autre, le Sauvage décrit par les explorateurs entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle ? Quel est l'enjeu de cette vision ? Comment la Révolution française rend concrètes les idées des philosophes des Lumières ?

Document 3 : *En 1750, J.J. Rousseau répond à la question posée par l'académie de Dijon : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes ? ».*

Tant que les hommes se contentèrent de cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique ; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature ; mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre ; dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons.

J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755

Pourquoi, d'après Rousseau l'homme n'est-il plus libre et bon ?

D'après Rousseau l'homme n'est plus libre et bon parce qu'il n'est plus dans l'état de nature, c'est-à-dire capable de vivre seul des produits de la nature. Il devient dépendant des autres et veut plus que ce qui lui est nécessaire. Cette vie en société basée sur la propriété et le travail rend l'homme esclave et misérable.

En opposant l'homme naturel à l'homme social, J.J Rousseau dénonce les inégalités sociales de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour lui, il convient de réfléchir sur de nouvelles conditions de vie en société pour assurer le bonheur des hommes.

Document 4. Bougainville à Tahiti



Arrivée de Bougainville à Tahiti, 1768 - Alaux\*, Gustave (1887-1965)  
© musée national de la Marine/P. Dantec

[canyousea.com/index.aspx ?news=136](http://canyousea.com/index.aspx?news=136)

Document 5. Après la parution du *Voyage de Bougainville* par l'explorateur Bougainville, Denis Diderot, dans son *Supplément au Voyage de Bougainville*, imagine une société tahitienne où les règles de vie seraient plus conformes aux idéaux de l'époque des Lumières. Dans cet extrait, Diderot fait s'exprimer un sage tahitien imaginaire.

Puis s'adressant à Bougainville, il ajouta : « Et toi, chef des brigands qui t'obéissent, écarte promptement ton vaisseau de notre rive. Nous sommes innocents, nous sommes heureux et tu ne peux que nuire à notre bonheur. Nous suivons le pur instinct de la nature ; et tu as tenté d'effacer de nos âmes son caractère. Ici tout est à tous et tu nous as prêché je ne sais quelle distinction du tien et du mien. Nos filles et nos femmes nous sont communes ; tu as partagé ce privilège avec nous ; et tu es venu allumer en elles des fureurs inconnues. Elles sont devenues folles dans tes bras ; tu es devenu féroce entre les leurs. [...] Nous sommes libres, et voilà que tu as enfoui dans notre terre le titre de notre futur esclavage. Tu n'es ni un dieu, ni un démon, qui es-tu donc pour faire des esclaves ? Orou, toi qui entends la langue de ces hommes-là, dis-nous à tous, comme tu me l'as dit à moi-même, ce qu'ils ont écrit sur cette lame de métal : *Ce pays est à nous*. Ce pays est à toi ! Et pourquoi ? Parce que tu y as mis le pied ! Si un Otaitien\* débarquait un jour sur vos côtes et qu'il gravât sur une de vos pierres ou sur l'écorce d'un de vos arbres : *Ce pays est aux habitants d'Otaïti*, qu'en penserais-tu ? Tu es le plus fort ! Et qu'est-ce que cela fait ? Lorsqu'on t'a enlevé une des méprisables bagatelles dont ton bâtiment est rempli, tu t'es récrié, tu t'es vengé, et dans le même instant tu as projeté au fond

de ton cœur le vol de toute une contrée ! Tu n'es pas esclave, tu souffrirais plutôt la mort que de l'être, et tu veux nous asservir ! Tu crois donc que l'Otaïtien ne sait pas défendre sa liberté et mourir ? Celui dont tu veux t'emparer comme de la brute, l'Otaïtien est ton frère ; vous êtes deux enfants de la nature ; quel droit as-tu sur lui qu'il n'ait pas sur toi ? Tu es venu, nous sommes-nous jetés sur ta personne ? Avons-nous pillé ton vaisseau ? T'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? T'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? Nous avons respecté notre image en toi. Laisse nous nos mœurs, elles sont plus sages et plus honnêtes que les tiennes ; nous ne voulons point troquer ce que tu appelles notre ignorance, contre tes inutiles lumières.

Denis Diderot, *Supplément au Voyage de Bougainville*, chap. II, « Les adieux du vieillard »  
\*Tahitiens, orthographié à l'époque « Otaïtiens ».

Dans son discours, le chef tahitien, imaginé par Diderot, critique la civilisation occidentale représentée par Bougainville et ses hommes. Quelles sont ces critiques ?

Le philosophe Diderot, à travers son personnage imaginaire, le vieux chef tahitien, critique la société occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle : la morale religieuse et la répression du désir sexuel, la propriété privée, l'intolérance et le colonialisme.

Relevez les phrases prononcées par le vieux chef tahitien qui peuvent illustrer le document 4.  
« Tu es venu, nous sommes-nous jetés sur ta personne ? Avons-nous pillé ton vaisseau ? T'avons-nous saisi et exposé aux flèches de nos ennemis ? T'avons-nous associé dans nos champs au travail de nos animaux ? Nous avons respecté notre image en toi. »

Document 6. Extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (adoptée par l'Assemblée nationale le 26 août 1789)

### **Préambule**

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables<sup>1</sup> et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs [...] ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution, et au bonheur de tous. [...]

Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. [...]

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles<sup>2</sup> de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression<sup>3</sup>.

Art.4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. [...]

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. [...]

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public, établi par la loi.

Art. 11. La libre communication de pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

1. qui ne peuvent être supprimés
2. qui ne pourront tomber dans l'oubli
3. action de faire violence en abusant de son autorité

Remplissez la fiche d'analyse des extraits de la Déclaration des droits de l'homme

<b>LE PRÉAMBULE DE LA DÉCLARATION</b>	
Relevez les mots ou expressions qui montrent qu'il s'est produit une révolution politique	Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale
Relevez les termes qui donnent à ce texte un caractère intemporel.	cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs [...] ; afin que les réclamations des citoyens [...] tournent toujours au maintien de la Constitution, et au bonheur de tous
Relevez les termes qui donnent à ce texte un caractère universel	droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme
<b>LES ARTICLES DE LA DÉCLARATION</b>	
Dressez la liste des droits recensés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (articles 1 et 2).	Liberté et égalité Droit à la propriété, à la sûreté et à la résistance à l'oppression
Quelle est la définition de la liberté donnée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (articles 4, 10 et 11) ?	Liberté d'action, de pensée et de religion à condition de ne pas nuire à autrui, de ne pas aller contre la loi
Quelle est la définition de l'égalité donnée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (articles 1, 6 et 13) ?	Egalité dès la naissance, devant la loi et pour le paiement des impôts
Quelle idée de Rousseau et de Diderot n'est pas reprise par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (article 17) ?	La suppression de la propriété privée

### **Synthèse**

Les philosophes du siècle des Lumières, dont Jean-Jacques Rousseau et Denis Diderot, considèrent que la science, la raison et le respect des humains doivent construire le bonheur de l'humanité.

À travers leur vision de l'Autre (l'homme naturel ou le sauvage décrit par les explorateurs) ils critiquent leur époque : les inégalités sociales, l'intolérance, le colonialisme et l'absolutisme

royal. Leurs idées se répandent en Europe à travers leurs écrits dont l'Encyclopédie, les librairies, les salons, les universités et leurs voyages, et cela malgré la censure.

La Révolution française s'inspire de leurs idées et proclame le 26 août 1789 la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui reconnaît la liberté et l'égalité de tous les hommes en droit. La Révolution française concrétise les idées des philosophes en supprimant les privilèges du clergé et de la noblesse la nuit du 4 août 1789, en accordant aux protestants et aux juifs la liberté de conscience, en abolissant une première fois l'esclavage en 1794.

Ainsi, grâce aux idées des philosophes des Lumières, la Révolution française de 1789 supprime la société hiérarchisée de l'Ancien régime et l'absolutisme royal pour poser les fondements du monde contemporain : égalité des citoyens et démocratie.

Anna HENRIET et Sylvie CAPECCHI  
Professeures d'histoire-géographie  
Lycée professionnel St Joseph de Cluny